



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatre avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel CORDILLOT.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

PRÉSENTS : (14) Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, PARIS, LORGE, PICQ, GAUTROIS, STETTLER, ARNOULD, LEGRON, ARAULT, FARHAOUI, BINON, BERRY, BRODE.

ABSENTS EXCUSÉS : (3) Mmes VAHER (pouvoir à Mme KABAT), TERRINHA (pouvoir à M. CORDILLOT), TURHAN (pouvoir à M. PARIS)

ABSENTS : (2) Mme LOMBARDO et M. AGACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PARIS

Début de séance : 18 h.

Monsieur le Maire annonce que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance. Monsieur PARIS se porte candidat.

Monsieur le Maire propose M. PARIS à l'assemblée qui accepte à l'unanimité. M. PARIS est secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires. Aucun commentaire. Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 Février 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 2023 4AVRIL 01 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET COMMUNE - (articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2023 4 AVRIL 02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET COMMUNE - (articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PICQ, Maire-Adjoint délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire, Monsieur CORDILLOT (*S'est retiré au moment du vote du Compte Administratif*).

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	392 208, 88	- 146 775, 58	0	- 146 775, 58	392 208, 88
Opérations de l'exercice	- 979 448, 63	1 198 178, 45	- 237 241, 69	278 647, 60	- 1 216 690, 32	1 476 826, 05
TOTAUX	-979 448, 63	1 198 178, 45	- 384 017,27	278 647, 60	- 1 363 465, 90	1 869 034,93
Résultats de clôture	0	218 729, 82		41 405, 91	0	505 569, 03
Restes à réaliser	0	0	- 5 468, 34	95 273, 88	- 5 468, 34	95 273, 88
TOTAUX CUMULES	-979 448, 63	1 198 178, 45	- 389 485, 61	373 921, 48	- 1 368 934,24	1 964 308,81
RESULTATS DEFINITIFS	/	218 729, 82	- 15 564, 13	/		595 374, 57

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2023 4AVRIL 03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

au titre d'une affectation complémentaire d'investissement,

R.1068 15 564, 13 €

au titre d'un report de la section de fonctionnement

R 002 595 374, 57 €

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2023 4AVRIL 04 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les taux d'imposition 2023 suivants :

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : **17,40 %**.

Taxe Foncière Bâti : **37,84 %** (Taux Communal 16 % + Taux Départemental de 21,84 % pour rattrapage de la Taxe d'Habitation).

Taxe Foncière Non Bâti (non touchée par la réforme) : **59,00 %**

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2023 4AVRIL 05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le Budget Primitif 2023 s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

✓ Section de Fonctionnement : 1 789 903, 57 €

✓ Section d'investissement : 1 018 794, 16 €

Budget total : **2 808 697,73 €**

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2023 4AVRIL 06 : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2023 4AVRIL 07 : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES.

Monsieur le Maire informe qu'un seul dossier n'a pas reçu d'avis favorable.

Le Conseil Municipal, ATTRIBUE, pour l'année 2023, les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2023

Art. 65748 : 4 500 €	
Associations Martinotes	
Le Cochonnet Martinot	350, 00
Amicale des Aînés « Club Gaston RAT »	250, 00
Bibliothèque « Colette »	600, 00
Saint-Martin Archers Club (SMAC)	350, 00
Gymnastique Volontaire	200, 00
Fais Décoller mon Ecole	300, 00
Cyclotouristes Martinots	350, 00
Autres	

Lycée Sainte-Colombe (2 enfants)	100, 00
CFA Yonne	40, 00
Epicerie sociale Magali	187, 00
Amicale du Personnel de SENS et CAGS	600, 00
MFR du Sénonais	40, 00
CLAP 89	100, 00
Total	3 467, 00
Art. 657361	
Budget de la Caisse des Ecoles	7 000,00
Art. 657362	
Budget du C.C.A.S	7 500,00
Art. 65568 (Contribution)	
Syndicat mixte de la Fourrière du Sénonais : Maintien du montant à 0,88 cts/1571 habitants (informations INSEE) Estimation : 1 382,48 €	Provision 1 400,00
Art. 62878 (Remboursement de frais à des tiers)	
Relais Hirondelle 2021 et 2022 : 985,18 € x 2 2023 : 999,44 € (Convention du 01.01.2023 au 31.12.2024)	2 969, 80

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2023 4AVRIL 08 : AMORTISSEMENTS M57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les durées d'amortissements des immobilisation corporelles.

Décide d'annuler la délibération n° 2018 27sept 06 du 27 septembre 2018 fixant les durées d'amortissements.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2023 4AVRIL 09 : AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 20 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans d'un montant de 3 015, 86 €.
- Décide de réviser annuellement son montant et son taux au vu de l'état des restes à recouvrer constatés au 31/12/N-1,
- Impute la dépense au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ». Pour respecter la ventilation des comptes 491 et 496, de répartir les sommes en deux mandats : de 2 065, 14 € et 950,72 € pour un total de 3 015,86 €

VOTE : Pour à l'unanimité

Délibération N° 2023 4AVRIL 10 : TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs communaux ainsi qu'il suit :

TARIFS	1 EXTERIEURS	2 MARTINOTS	3 ASSOCIATIONS MARTINOTES */ AGENTS COMMUNAUX*
SALLE POLYVALENTE			
Week-End seul (entrée gratuite)	533,00 €	255,00 €	101,00 €
Week-end seul (entrée payante)	599,00 €	282,00 €	114,00 €
Journée supplémentaire	119,00 €	56,00 €	23,00 €
Réunion en semaine dans la journée	134,00 €	64,00 €	25,00 €
1 semaine ou 5 jrs consécutifs et 1 Week-end (entrée gratuite)	665,00 €	317,00 €	126,00 €
1 semaine ou 5 jrs consécutifs et 1 Week-end (entrée payante)	733,00 €	351,00 €	138,00 €
1 semaine ou 5 jrs consécutifs et 2 Week-end (entrée gratuite)	799,00 €	383,00 €	153,00 €
1 semaine ou 5 jrs consécutifs et 2 Week-end (entrée payante)	930,00 €	445,00 €	174,00 €
CAUTION DEFIBRILATEUR	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

CAUTION DEGATS MATERIELS	350,00 €	350,00 €	350,00 €
CAUTION NETTOYAGE PAS ou MAL FAIT et ANNULATION MOINS DE 30 JOURS AVANT LA MANIFESTATION	80,00 €	80,00 €	80,00 €
PREAU École J. FERRY	1 EXTERIEURS	2 MARTINOTS	3 ASSOCIATIONS MARTINOTES */ AGENTS COMMUNAUUX*
Journée ou 1/2 journée + électricité + WC (tarif unique)			15,00 €
CAUTION POUR DEGATS MATERIELS			150,00 €
CAUTION NETTOYAGE PAS ou MAL FAIT et ANNULATION MOINS DE 30 JOURS AVANT LA MANIFESTATION			40,00 €
CHAPELLE			
Week-end seul (entrée gratuite)	54,00 €	25,00 €	12,00 €
Week-end seul (entrée payante)	112,00 €	53,00 €	21,00 €
1 semaine + 2 Week-end (entrée gratuite)	94,00 €	45,00 €	17,00 €
1 semaine + 2 Week-end (entrée payante)	193,00 €	92,00 €	36,00 €
CAUTION POUR DÉGATS MATÉRIELS	150,00 €	150,00 €	150,00 €
CAUTION NETTOYAGE PAS ou MAL FAIT et ANNULATION MOINS DE 30 JOURS AVANT LA MANIFESTATION	40,00 €	40,00 €	40,00 €
MATÉRIELS DIVERS			
Banc bois (selon disponibilité)	2,50 €	1,25 €	
CAUTION banc BOIS = 10 € par banc	10,00 €	10,00 €	
Banc polyéthylène blanc (selon disponibilité)	4,00 €	2,00 €	
CAUTION unitaire banc polyéthylène = 50 € par banc	50,00 €	50,00 €	
Table bois (selon disponibilité)	4,00 €	2,00 €	
CAUTION TABLES BOIS = 20 € par table	20,00 €	20,00 €	
Table en polyéthylène (selon disponibilité)	6,00 €	3,00 €	
CAUTION unitaire table polyéthylène = 50 € par table	50,00 €	50,00 €	
PHOTOCOPIES (vente)			
1 Copie A4 Noire	0,25 €	0,25 €	avec apport papier 0,10 €
1 Copie A3 Noire = 2 A4	0,40 €	0,40 €	0,20 € avec apport papier
1 Copie A4 Couleur	1,60 €	1,60 €	1,00 €
1 Copie A3 couleur = 2 A4	3,20 €	3,20 €	1,00 €

* Associations : droit à 2 gratuités/an (location de la Salle Polyvalente)

* Associations : Gratuité du matériel pour les manifestations organisées par les associations Martinotes sur la commune.

* Agents Communaux : droit à 1 gratuité de la Salle Polyvalente par année civile. Gratuité location de matériel.

Le matériel ne sera pas loué aux associations extérieures à la commune.

En cas de détérioration de matériel, le coût de réparation ou de remplacement sera facturé.

VOTE : Pour à l'unanimité

Levée de la séance à 19 h 45.



Le Secrétaire de Séance,

Denis PARIS